

Délibération n°2012- 62
Conseil d'administration du 5 octobre 2012

Objet : Dates de versements des pensions

M. Domeizel, Président,
rend compte de l'exposé suivant :

EXPOSÉ

Vu l'article 60 du décret n°2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales, qui précise que le conseil d'administration fixe les conditions dans lesquelles sont émis les titres de pension et sont payés les arrérages,

Vu l'avis favorable émis par le Bureau dans sa séance du 4 octobre 2012,

Le service gestionnaire présente au conseil d'administration, pour approbation, le planning des dates de virement des pensions 2013.

Le conseil d'administration délibère et, à l'unanimité valide le calendrier 2013 des virements des pensions :

Tous virements (bancaires, CCP ou internationaux)

29 janvier
26 février
27 mars
26 avril
29 mai
26 juin
29 juillet
28 août
26 septembre
29 octobre
27 novembre
24 décembre

Besançon, le 5 octobre 2012

La secrétaire administrative du conseil,



Virginie Lladeres